



Introduction

Le **plan de relance** annoncé par le Gouvernement le 3 septembre 2020 comporte un important volet consacré à la transition agricole, alimentaire et forestière, puisque **1,2 milliards d'euros sont dédiés à cet accompagnement**, auxquels s'ajoutent les mesures transversales du plan de relance dont bénéficieront également les acteurs des secteurs agricole, alimentaire et forestier.

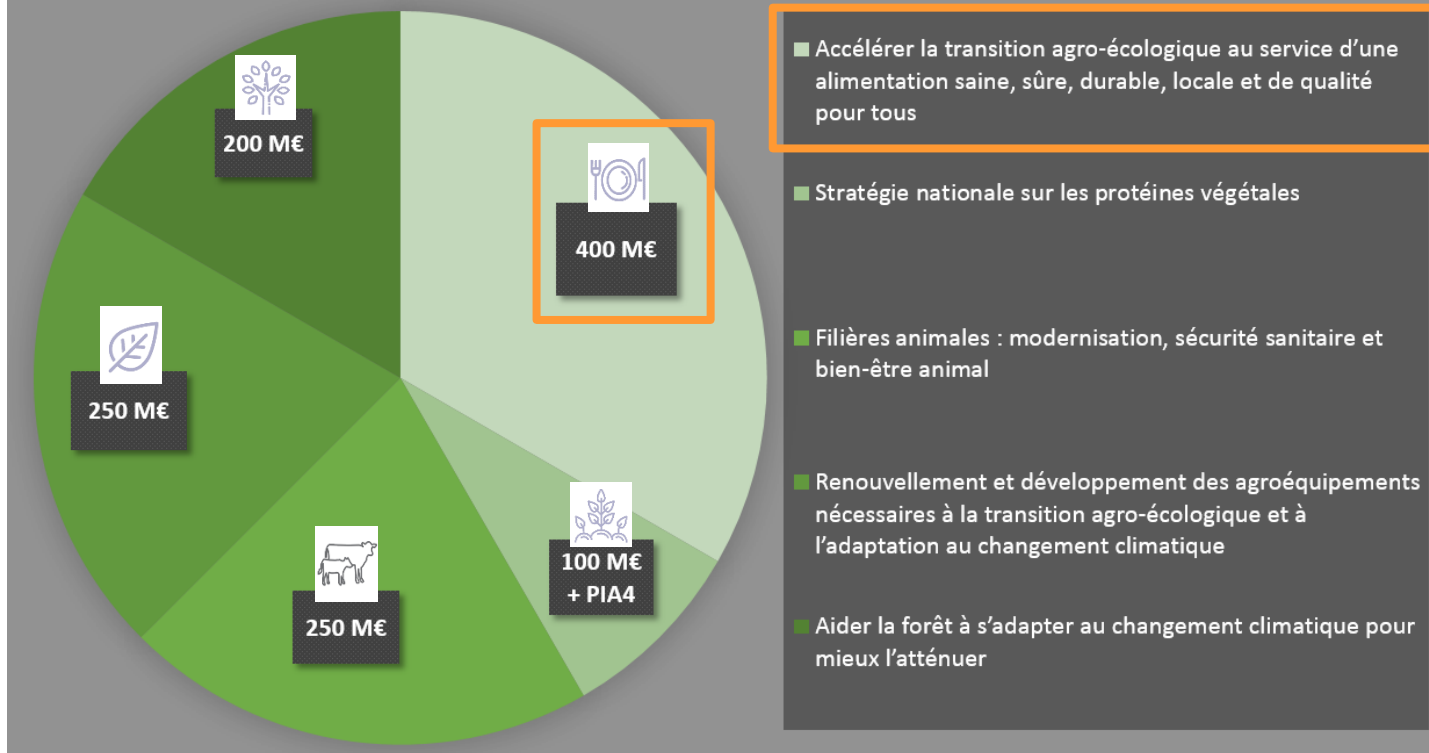
1,2 milliard €

spécifiquement dédié à nos agricultures,
nos agriculteurs et aux consommateurs

**Le volet agricole complète les mesures
du plan de relance gouvernemental qui bénéficient aussi
aux acteurs de l'agriculture et l'agroalimentaire :**

*soutien aux entreprises, apprentissage,
soutien à la R&D par le programme d'investissements d'avenir (PIA),
rénovation thermique...*

Répartition des crédits (1,2 milliards d'euros) pour les mesures du volet agricole du plan de relance





**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PROGRAMME « PLANTONS DES HAIES ! »

10 NOVEMBRE 2020

Mesures du Plan de relance : Thématique Accélérer la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous

11 mesures déclinées au sein de cette thématique. Budget total de 400 M€.

Budget / mesure	Mesure	Pilote(s)	Procédure
50 M€	Programme « Plantons des haies ! »	DGPE	En lien avec les Régions.

Mesure : **Programme « Plantons des haies ! »** qui visera à permettre aux agriculteurs de réaliser des projets de plantations de haies sur les parcelles agricoles, tout en étant accompagnés par une structure technique compétente.

Afin d'aider les agriculteurs qui souhaitent favoriser la biodiversité autour et à l'intérieur de leurs cultures et reconstituer les haies bocagères qui les entourent, la mise en place de ce programme permet de répondre à de nombreux enjeux :

- reconstituer un formidable réservoir de biodiversité, pour les auxiliaires de cultures (pollinisateurs, prédateurs de ravageurs) ;
- lutter contre l'érosion des sols et préserver la qualité des sols et de l'eau ;
- augmenter le potentiel de stockage de carbone et participer à l'adaptation au changement climatique ;
- participer au bien-être animal et au rôle d'écran contre les produits phytosanitaires ;
- accompagner les agriculteurs dans les investissements à venir.

Une mesure inscrite dans une stratégie globale de la haie (1/3)



Cheick Saidou/agriculture.gouv.fr



Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr



Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr

Stratégie globale soutenue par le Plan de développement de l'agroforesterie 2015-2020

- 1) Planter des haies
- 1) Gérer durablement et entretenir les haies existantes
- 2) Structurer les filières de production de plants
- 3) Structurer les filières de valorisation des produits issus des haies



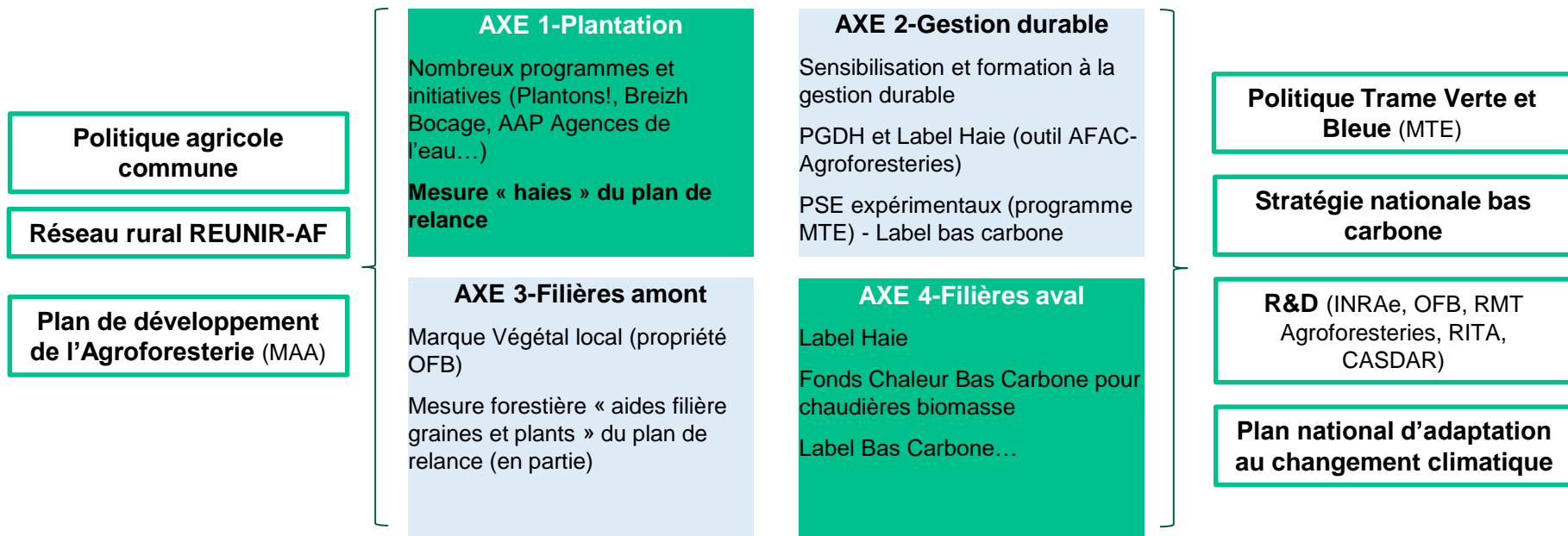
Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr



Eddy Cléran/FABM

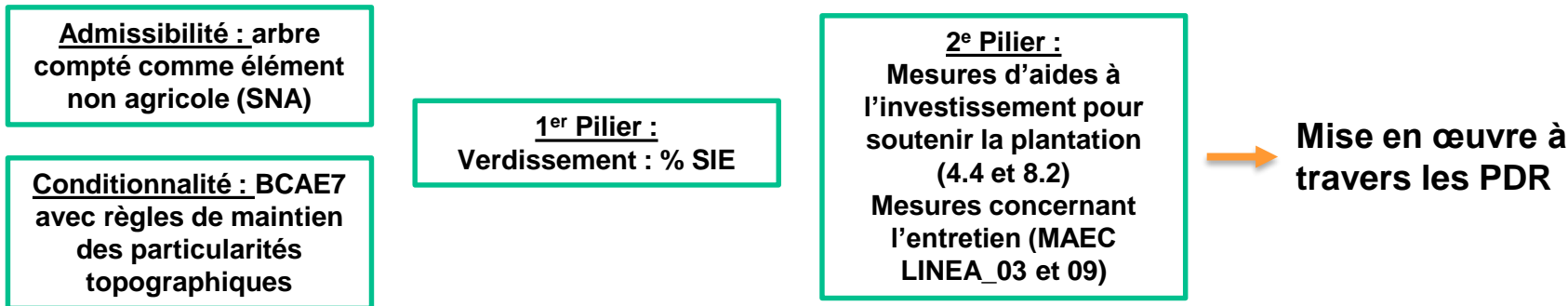
Une mesure inscrite dans une stratégie globale de la haie (2/3)

Complémentarité indispensable entre les dispositifs



Une mesure inscrite dans une stratégie globale de la haie (3/3)

Une volonté d'inscrire durablement les haies dans la PAC



> *Volonté de poursuivre et d'améliorer ces dispositifs dans la prochaine PAC en cours de préparation*

Objectifs du programme « Haies » (1/2)

1. Soutenir la plantation ou la reconstitution des haies bocagères et le développement de l'agroforesterie intraparcellaire
2. Inciter les agriculteurs et les collectivités territoriales à entamer cette démarche en éliminant les freins économiques, techniques et psychologiques à la reconstitution des haies.

Objectif : + 7000 km plantés en 2 ans

Cette mesure regroupe 2 dispositifs :

- a. Soutien à l'investissement** pour la plantation de haies et d'alignements d'arbres intraparcellaires
- b. Prise en charge de l'animation et de l'accompagnement technique** à la réalisation des projets de plantation et à la sensibilisation à l'engagement dans des démarches de gestion durable et de création de valeur

Enveloppe dédiée 50 M€.

Principe de territorialisation des crédits : 100 %.

Objectifs du programme « Haies » (2/2)

Le programme « Haies » poursuit donc trois ambitions :

- 1) Engager la **plantation de haies**, mais aussi **d'alignements d'arbres intraparcellaires** (agroforesterie intraparcellaire (AF IP))
- 2) Ouvrir et **faciliter au maximum l'accès à la plantation** de haies et d'AF IP, en rendant plus attractives les conditions d'accès :
 - Liste des bénéficiaires éligibles élargie : agriculteurs, collectivités et leurs groupements, associations loi 1901, GIEE, lycées agricoles...
 - Absence de restriction de zonages (à enjeu eau par exemple)
 - Taux d'aides incitatif, à minimum 80 % des dépenses, et reste à charge minimale pour le bénéficiaire
 - Liste des essences non restreinte aux essences forestières (choix Végétal local par exemple)
- 3) **Accompagnement fort de ces projets**, qui permette de livrer des **projets « clé en main »** aux personnes intéressées par un projet de plantation.

Déclinaison

Préfets de région chargés, en lien avec le conseil régional, de définir les modalités de mise en œuvre de la mesure « Haies » dans leur territoire.

* **Priorité : Passage par les programmes de développement rural (PDR)**

Pour l'investissement, utilisation possible des sous-mesures 4.4 « Aide aux investissements liés à la réalisation d'objectifs agroenvironnementaux et climatiques » et 8.2 « Aide à la mise en place et à la maintenance de systèmes agroforestiers ».

Pour l'animation, utilisation possible de la sous-mesure 7.6 « Aide aux investissements pour le patrimoine culturel et naturel et aux actions de sensibilisation environnementale » ou de la mesure 2 « Services de conseil ».

* **Alternative : Passage par un dispositif s'appuyant sur un cadrage national, basé sur les régimes d'aides d'Etat notifiés**

Pour l'investissement, utilisation possible du SA.50388 « Aide aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire ».

Pour l'animation, combinaison possible du SA.40979 « diffusion information » et du SA.40833 « conseils ».

=> Mise en place d'un GT national qui établira le cadrage sur l'investissement et l'animation

Finalité : Décliner le plus rapidement possible le programme « Haies » dans chaque région

Territorialisation et budget (1/2)

Enveloppe dédiée : 50 M€

**Déclinaison régionale du budget total du programme « Haies » selon une clé de répartition
« 90 % SAU-STH, 10 % dynamiques régionales actuelles »**

SAU-STH : surface agricole utile diminuée de la surface toujours en herbe

Dynamiques régionales actuelles basées sur les taux d'engagements sur les mesures 4.4 et 8.2 des PDR

-> Cette clé de répartition ne remet pas en cause la plantation de haies sur les surfaces en herbe (prairies). Elle indique l'enjeu fort d'augmenter ces infrastructures linéaires sur les zones de culture (en effet, une majeure partie d'entre elles sont situées sur les surfaces en herbe).

Une réserve nationale de 50 % est constituée, ainsi, suite à un **bilan à mi-parcours réalisé en 2021, la clé de répartition pourra être amenée à évoluer en 2022**, selon la dynamique de consommation constatée dans chacune des régions.

Territorialisation et budget (2/2)

Plan de relance							
Mesure Haies (M€)						50	
Pondération SAU-STH (%)						90	
Pondération dynamiques régionales (%)						10	
Région	Données Agreste 2019		Dynamiques régionales		Part du budget plan de relance selon clé de répartition		
	SAU-STH (ha)	% total SAU-STH France entière	Engagement pris par les régions (k€)	Répartition % (dynamique régionale)	TOTAL budget (k€)	Répartition pondérée % (SAU-STH + dynamique régionale)	
11 - Île-de-France	543 277	2,9	308,57	2,3	1 399	2,8	
24 - Centre-Val de Loire	2 014 381	10,6	578,95	4,3	4 976	10,0	
27 - Bourgogne-Franche-Comté	1 321 206	6,9	-	0,0	3 122	6,2	
28 - Normandie	1 263 093	6,6	482,82	3,6	3 165	6,3	
32 - Hauts-de-France	1 839 372	9,7	2228,03	16,7	5 180	10,4	
44 - Grand Est	2 279 932	12,0	436,18	3,3	5 550	11,1	
52 - Pays de la Loire	1 653 554	8,7	507,30	3,8	4 097	8,2	
53 - Bretagne	1 472 366	7,7	8401,43	62,9	6 626	13,3	
75 - Nouvelle-Aquitaine	2 928 733	15,4	72,26	0,5	6 947	13,9	
76 - Occitanie	2 032 315	10,7	280,53	2,1	4 907	9,8	
84 - Auvergne-Rhône-Alpes	1 242 157	6,5	-	0,0	2 935	5,9	
93 - Provence-Alpes-Côte d'Azur	324 436	1,7	-	0,0	767	1,5	
94 - Corse	25 661	0,1	-	0,0	61	0,1	
<i>France métropolitaine</i>	<i>18 940 483</i>	<i>99,4</i>	<i>13296,07</i>	<i>99,6</i>	<i>49 731</i>	<i>99,5</i>	
01 - Guadeloupe	20 729	0,1	1,23	0,0	49	0,1	
02 - Martinique	14 569	0,1	45,69	0,3	52	0,1	
03 - Guyane	18 674	0,1	5,45	0,0	46	0,1	
04 - La Réunion	31 774	0,2	-	0,0	75	0,2	
06 - Mayotte	19 979	0,1	-	0,0	47	0,1	
<i>DOM</i>	<i>105 725</i>	<i>0,6</i>	<i>52,37</i>	<i>0,4</i>	<i>269</i>	<i>0,5</i>	
France entière	19 046 208	100	13348,44	100	50 000	100	

Calendrier de travail (1/2)

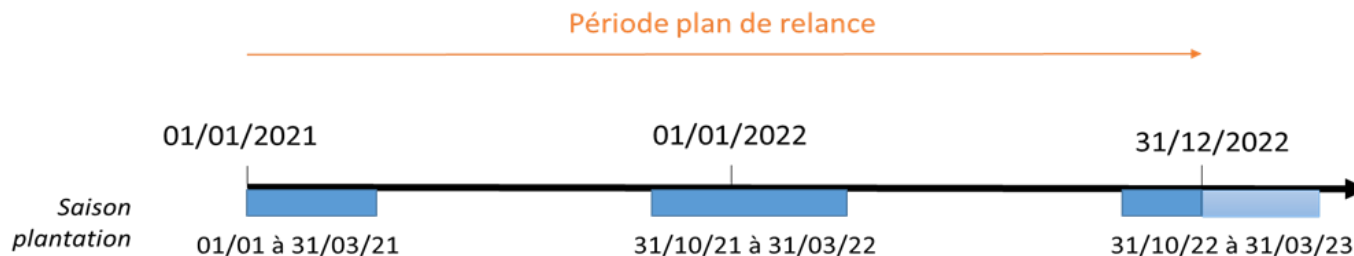


Action	Échéance
Communication auprès des préfets de régions	Début novembre 2020
Retour des consultations des conseils régionaux pour l'appui sur les PDR	Mi décembre 2020
<i>* Si aucune modification du PDR ou hors cadre PDR :</i>	
Finalisation des cahiers des charges	Décembre 2020
Lancement des AMI pour l'animation	Décembre 2020
Sélection des partenaires locaux d'animation et ouverture des AAP (avec engagement des 1ers dossiers de plantation)	Janvier 2021
<i>* Si modification du PDR :</i>	
Finalisation des cahiers des charges régionaux	Février 2021
Notifications des modifications des PDR	Février 2021
Lancement de l'AMI pour l'animation	Mars 2021
Sélection des partenaires locaux d'animation et ouverture des AAP (avec engagement des 1ers dossiers de plantation)	Mars 2021
1er bilan sur la consommation des crédits	Mi 2021
2nd bilan sur la consommation des crédits et redéploiement éventuel	Automne 2021

Calendrier de travail (2/2)



Calendrier des saisons de plantation pour les haies et l'agroforesterie intraparcellaire :



Contributions et référents DGPE sur le programme

sebastien.bouvatier@agriculture.gouv.fr

marie.garnier@agriculture.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MERCI DE VOTRE ATTENTION